Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-66_06_2026_DEL-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 66/06-2026

-oOo-

SÉANCE DU MARDI 30 JUIN 2026

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2026
DATE D'AFFICHAGE : 23 JUIN 2026

-oOo-

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS « ENFANCE » PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'an deux mille vingt-six, le mardi 30 juin, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie d'Esbly à 20h00, en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d'Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
NOMBRE DE PRÉSENTS : 26
NOMBRE DE VOTANTS : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Patricia L'HUILLIER, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, M. Nicolas QUELET, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Jean-Pierre HAMEL, Mme Odile LOISEAU GUYOT, Mme Marie Gladine BETON, Mme Corinne CÉSARIN, Mme Christelle HENRY, M. Patrick MÉLÉO, M. Francesco PITARI, M. Brice COUSIN, M. Nicolas CAHAREL, Mme BRESCHIGLIARO Samia, M. Julien TRINQUET, M. LATAPY Emmanuel, Mme TAURIN Anne-Laure *(quitte la séance à 22h35, avant l'examen du point n°24)*, M. Xavier REVERT, Mme Yasmina GODICHE et M. Alexandre MEYER.

ONT DONNÉ POUVOIR :
- M. Sébastien GUILLARD à M. Julien TRINQUET
- Mme Aurélie DURAN à Mme Anne-Laure TAURIN
- Mme Pandora CHARANSOL à Mme Sophie LABAS

ABSENTS : Néant.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-66_06_2026_DEL-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la convention de la CAF de Seine et Marne, d'accès à « Mon compte partenaire » n°217 701 713 00018 du 23 octobre 2018 ;

VU la délibération N°54/09-2025 du 30 septembre 2025 portant sur la modification du règlement de fonctionnement des activités enfance ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le règlement de fonctionnement des activités enfance ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite ouvrir les réservations des accueils périscolaires du matin, du soir et des mercredis à l'année, afin de faciliter les modalités de réservations pour les familles Esblygeoises.

CONSIDÉRANT que dans le même objectif la municipalité souhaite simplifier les délais de réservations des services de restauration ainsi que les délais d'annulation des mercredis.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement des activités enfance, ci-annexé ;

Entendu ces propos,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, 27 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Yasmina GODICHE et M. Bruno LEBLANC) ;

- **DÉCIDE** d'adopter le règlement de fonctionnement des activités enfance tel qu'annexé à la présente délibération, qui prendra effet à compter du 1er septembre 2026.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

David CHARPENTIER.

MAIRIE D'ESBLY (SEINE-ET-MARNE 77450)

Le Maire,

Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : - 7 JUIL. 2026

de sa publication ou affichage le : - 7 JUIL. 2026